

N°FIN/2022/100**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	1 ^{er} décembre 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	1 ^{er} décembre 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 41 Votants : 47

Séance du 8 décembre 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi huit décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothee BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Frédérique COLAS
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à M. Richard ZEIGER
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Nicolas SORET
M. Nicolas DEILLER
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Décision modificative n°1 – Année 2022 Budget Annexe Aire d'accueil des gens du voyage.

FIN/2022/100

Conseil communautaire du
8 décembre 2022**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 - ANNEE 2022 BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.**

Vu la délibération en date du 13 avril 2022, n° FIN/2022/23c portant sur le vote du budget primitif 2022 du budget Annexe Aire d'accueil des Gens du Voyage,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits sur ce budget, comme suit :

Décision modificative n° 1 année 2022 aire d'accueil des gens du voyage**Section de fonctionnement**

Dépenses		Propositions	Recettes		Propositions
Chap 011	Charges à caractère général	50 347,00	Chap 75	Autres produits de gestion courante	34 395,00
615221	Entretien et réparations de bâtiments (suite à vandalisme)	42 534,00	75888	Indemnité de sinistre versée par l'assurance	34 395,00
6188	Autres frais divers	-3 000,00			
62283	Complément pour la prestation de gestion de l'aire d'accueil par la Sté ACGV suite à une révision des prix (pour mémoire BP 2022 : 80 000 €)	10 813,00			
Chap 023	Virement à la section de fonctionnement	1 518,00	Chap 74	Dotations et participations	17 470,00
023	Virement à la section d'investissement	1 518,00	74751	Complément subvention d'équilibre du budget principal (BP 2022 : 71 480 €)	17 470,00
Total		51 865,00	Total		51 865,00

Décision modificative n° 1 année 2022 aire d'accueil des gens du voyage**Section d'investissement**

Dépenses		Propositions	Recettes		Propositions
Chap 21	Immobilisations corporelles	20 518,00	Chap 024	Produits de cession d'immobilisations	19 000,00
2158	Une armoire électrique et une pompe pour poste de relevage suite à un sinistre incendie	20 518,00	024	Indemnité de sinistre versée par l'assurance	19 000,00
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00
165	Remboursements de cautions	1 000,00	165	Cautions reçues	1 000,00
			Chap 021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	1 518,00
			021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	1 518,00
Total		21 518,00	Total		21 518,00

Vu l'exposé du vice-président,

Vu la Conférence des Maires et la Commission des Finances du mercredi 30 novembre 2022,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la décision modificative ci-dessus,

AJUSTE les crédits du budget Annexe de l'air d'accueil des gens du voyage,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

